

RETOUR D'EXPERIENCE

Feu de bâtiments industriels – Etablissements TOUPNOT à Lourdes

Traitement des alertes

Dans la nuit du 8 au 9 janvier 2019, vers minuit, des personnels de l'entreprise Toupnot, fabricant de viande en conserve, de permanence dans un pavillon situé en face de l'entreprise sont alertés d'un départ de feu par le SSI.

Le départ est localisé au niveau R+1 à proximité des vestiaires du personnel. Le bâtiment n'est pas occupé.

Moyens engagés

Moyens engagés au départ

- FPTGP / EPA Lourdes
- FPTGP Argelès
- VLCG Gaves Nord

Moyens engagés en renfort

1^{er} échelon :

- FPT St-Pé
- FPTHR Ossun
- DAL / MPR / VLHR Lourdes
- CEAR Bagnères
- VCH Tarbes / VIRT Pau
- VSAV ANDREST
- VLOG Ossun
- SSO : ISP
- PCM 65
- VCOL

2^{ème} échelon :

- Chef de site
- FPTGP et EPA Tarbes.
- Officier RCH3

Plan masse



Situation à l'arrivée du chef de colonne

Feu cantonné à la ligne de production : bâtiment principal (120 x 25 m, soit 3000 m² environ) situé au Sud du complexe et orienté Ouest/ Est.

Complexe industriel ancien, constitué de bâtiments couvrant une superficie totale de 7000 m² environ, non isolés entre eux.

Structures et enveloppe métalliques/ panneaux sandwichs.

Feu généralisé aux $\frac{3}{4}$ du bâtiment et progressant rapidement d'Ouest en Est. Les percées progressives en toiture et la déformation puis la chute des éléments de façade favorisent l'alimentation du feu en oxygène tout en permettant l'évacuation des gaz chauds, ce qui évite l'apparition de phénomène thermiques.

Difficulté d'alimentation en eau des lances du fait de la constitution du réseau d'eau en périphérie immédiate de l'établissement.

Anticipation / risques identifiés

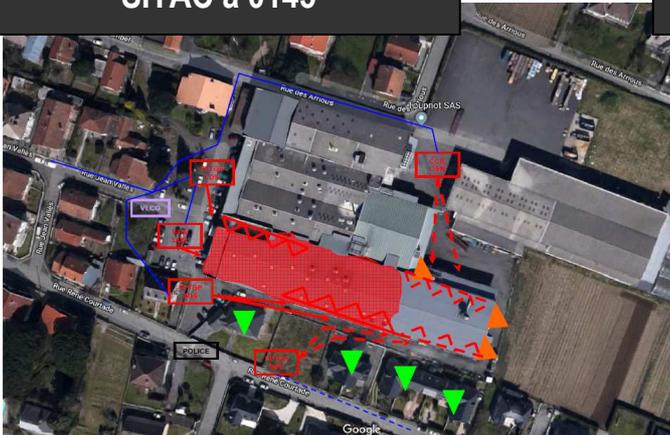
Risque de propagation à court terme avec enjeux NRBC :

- 2 silos à graisse alimentaire de 10 m³ environ chacun en façade Est ;
- réserves de produits chimiques de 9 m³ environ en citernes avec notion d'acide chlorhydrique a proximité immédiate des 2 silos en façade Est ;
- réserve de produits chimiques non quantifiés, en cuve et bidons de 20 litres (mélange acides/bases) dans local commun contigu au bâtiment en façade Nord.

Risque de propagation à moyen terme :

- bâtiment de 900 m² environ situé au Nord du bâtiment visé plus haut et abritant notamment 2 chaudières (2 x 5 m³), ainsi que la principale réserve de produits alimentaires (congélateur avec 400 tonnes de viandes) ;
- généralisé à l'ensemble du complexe.

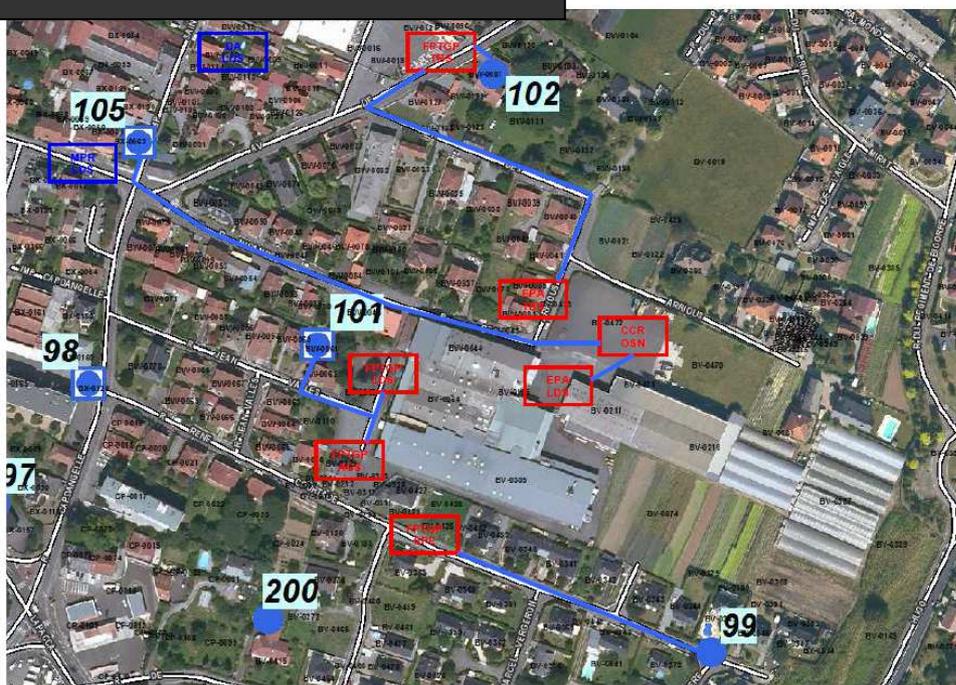
SITAC à 0145



SITAC à 0400



SITAC à 0400 - alimentation





ORDRE INITIAL

SITUATION	ANTICIPATION	OBJECTIF	IDEE DE MANŒUVRE	EXECUTION	CDT
<p>Feu en voie de généralisation à un bâtiment industriel (3000 m²) orienté Est/Ouest au Sud d'un site comprenant 5 bâtiments non isolés entre eux (7000 m² environ).</p> <p>Présence de produits chimiques dans ou aux abords immédiats du bâtiment en feu en cuve et bidons (Nord et Est).</p> <p>Présence de 2 silos à graisse accolés au bâtiment en feu (Est).</p> <p>Plusieurs habitations menacées au Nord et au Sud.</p> <p>Présence d'un maraicher (Est).</p>	<p>Risque de propagation immédiate aux silos à graisse et à une cuve contenant d'acides/bases (Est).</p> <p>Risque de propagation à court terme au bâtiment contigu avec installations techniques (chaudières) et de matières 1^{ère} dont une partie en congélateurs (Nord).</p> <p>Risque d'intoxication des populations avoisinantes.</p> <p>Risque de limitation des capacités hydrauliques à proximité du site.</p> <p>Risque d'échauffement ou d'inflammation des produits chimiques.</p> <p>Risque de pollution avec les eaux d'extinction.</p>	<p>1. Sauvegarder les contenants de produits chimiques et alimentaires en façade Est.</p> <p>2. Eviter la propagation du feu au bâtiment contigu (Nord).</p> <p>3. Protéger la cuve de produits chimiques (Nord).</p> <p>4. Eviter la propagation aux bidons de produits chimiques.</p> <p>5. Eviter l'intoxication des populations. 5.2. Eviter la propagation des fumées aux habitations (Nord).</p> <p>6. Assurer la continuité de l'alimentation en eau des moyens engagés.</p> <p>7. Limiter la pollution des sols par les eaux d'extinction.</p>	<p>1.1. Etablissement d'un Rideau d'eau entre la paroi du bâtiment et les contenants. 1.2. Refroidissement direct des contenants.</p> <p>2.1. Attaque directe du feu par établissement d'une lance sur pied entre les deux bâtiments. 2.2. Réalisation d'une percée en toiture du bâtiment de stockage pour attaque directe avec une lance sur échelle.</p> <p>3. Etablissement d'un rideau d'eau sur la face intérieure du bâtiment de l'extérieur.</p> <p>4. Mise en sécurité des bidons hors zone sinistrable.</p> <p>5.1. Evacuer les habitations menacées (Sud puis Nord). 5.2. Mettre en place un rideau d'eau au Nord.</p> <p>6. Reconnaître et mettre en place une alimentation complémentaire sur des PEI éloignés.</p> <p>7. Reconnaissance pour proposition d'actions.</p>	<p>1.1 et 1.2. Etablissements de 3 LDV 500 sur pieds par les FPT Argelès et St-Pé.</p> <p>2.1. Etablissements d'une LDV 500 sur pieds par le FPT Ossun 2.2. Etablissement d'une LDV 1000 sur EPA Lourdes par le FPT Ossun.</p> <p>3. Etablissement d'une LDV 500 sur pieds par le FPT St-Pé.</p> <p>4. Personnels du VCH Tarbes et du VIRT Pau.</p> <p>5.1. Police et Mairie 5.2. LDV 500 sur pied et LDV 1000 sur EPA Tarbes par FPTGP Tarbes</p> <p>6. DA Lourdes pour alimentation FPT Ossun depuis PEI n°105 et FPT Tarbes depuis PEI n°102 7. Merlin Lourdes (CT RCH)</p>	<p>COS : Chef de site</p> <p>PCM : rue Miranbert</p> <p>Secteur Sud : chef de groupe</p> <p>Secteur Est : Chef de groupe</p> <p>Secteur Nord : chef de colonne</p> <p>SSO :ISP / VSAV / VLOG</p> <p>Services extérieurs : Police + Mairie (relogement)</p>



Eléments favorables

- Pas de victimes
- Présence du personnel de l'entreprise, facilite l'identification des risques
- Trouées et déformations des éléments métalliques de façade qui ont évité l'apparition de phénomènes thermiques en espace clos
- Montée en puissance rapide

Eléments défavorables

- Manque de recoupement des bâtiments favorisant le risque de propagation
- Structure métallique avec stabilité au feu réduite
- Présence de produits chimiques, inflammables (graisses animales)
- Pas de rétention des eaux d'extinction
- Site industriel en agglomération avec habitations voisines
- Réseau de DECI à capacité limitée à proximité immédiate de l'établissement
- chômage technique impactant de nombreux employés

Ce qu'il faut retenir

- Pas d'engagement de personnels dans des structures métalliques soumises au feu
- Utilisation de lances canon pour éviter d'exposer les personnels
- Respecter la distance de sécurité : 1.5 fois la hauteur des ouvrages touchés par l'incendie
- Evaluation du caractère polluant des eaux d'extinction
- Protection des enjeux économiques : outil de production et du stock (400 tonnes de viande)